

# Ordre du jour – AG CinEden

## Mercredi 28 mai 2026 à 20h00

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de l'AG 2025 \*
4. Bilan 2025
  - Mot du président sortant
  - Programmation 2025
  - Opéra – Théâtre
  - Concerts, programmation musique
  - Communication réseaux sociaux
5. Comptes 2025
  - Présentation des comptes et du bilan \*
  - Lecture du rapport de l'organe de révision
  - Approbation des comptes et du rapport de révision et décharge au trésorier et au comité
  - Nomination des vérificateurs
6. Modification de l'art 18 des statuts \*\* suite aux échanges durant l'AG 2025
7. Renouvellement du comité et élection à la présidence
  - Remise du mandat de président, présentation et élection d'un nouveau ou nouvelle président-e
  - Remerciements aux membres sortants, présentation et élection des nouveaux membres du comité
8. Budget 2026 \*
  - Discussion et vote
9. Remerciements aux bénévoles
10. Discussion sur les horaires des séances
11. Divers et propositions individuelles
12. Projection d'un court-métrage suivie d'une verrée

---

\* Le PV de l'AG 2025, les comptes 2025, le budget 2026 et pourront être consultés dès le 15 mai sur le site cineden.ch (<https://www.cineden.ch/association/assemblees-generales>).

\*\* Modification de l'art. 18 des statuts :

**Texte actuel :**

Le comité se compose de trois membres au minimum :

Un président - un trésorier - un secrétaire

Le comité se constitue lui-même à l'exception du président qui est élu par l'assemblée générale.

La durée de fonction de tous les membres est de 2 ans, renouvelable.

Le délégué de la Municipalité de Château-d'Oex est invité permanent au comité, avec voix consultative.

**Texte proposé :**

Le comité se compose de trois membres au minimum :

Un président - un trésorier - un membre sans fonction particulière attribuée

Le président est élu par l'AG pour une durée de 2 ans renouvelable.

Les membres du comité sont élus par l'AG. la durée de fonction est de 2 ans renouvelable.

Le comité organise son travail et se répartit librement les tâches.

Le technicien cinéma est invité permanent au comité avec voix consultative.

Le délégué de la Municipalité de Château-d'Oex est invité permanent au comité avec voix consultative.